

Pour que vive le fédéralisme

LORS DE LA RÉCENTE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FÉDÉRALISME, QUI S'EST TENUE À SAINT-GALL, LES PARTICIPANTS ONT DÉBATTU DE l'avenir de cette forme particulière d'organisation de la puissance publique. On y a souligné le fait que, globalement, le fédéralisme gagnait du terrain.

Cette tendance justifie-t-elle que la Suisse se complaise dans l'autosatisfaction? D'un point de vue historique, on peut certes affirmer que notre pays n'aurait pu voir le jour sous une forme centralisée. Napoléon Bonaparte le constatait après l'échec de la République helvétique: «La Suisse est fédéraliste ou elle n'est pas». Les procédures subtiles et la répartition des compétences mises en place en 1848 n'ont pas peu contribué à la constitution progressive d'un sentiment de commune appartenance. Les conservateurs vaincus et meurtris se sont provisoirement repliés dans leurs fiefs cantonaux investis de pouvoirs importants.

Mais une collectivité ne vit pas que de son histoire. Ce qui a fait hier son succès peut demain contribuer à sa perte. Le rôle de l'Etat et la densité de son action - la matière première sur laquelle se construit la structure pyramidale complexe du pouvoir central, des cantons et des communes - ont considérablement évolué. L'équilibre entre les niveaux de pouvoir est perturbé par les nouvelles tâches régulièrement confiées à la Berne fédérale. La croissance inégale de la population sur le territoire creuse l'écart démographique entre les cantons et affaiblit dangereusement le principe démocratique d'«un citoyen,

une voix». Et la forte mobilité de la population - on n'habite plus forcément là où on travaille - met en question le découpage initial aussi bien cantonal que communal. Enfin les villes, qui aujourd'hui abritent la majorité de la population et remplissent des fonctions essentielles, restent singulièrement absentes de l'organisation politique du pays.

Ces dernières années, de nombreuses propositions de réforme ont vu le jour:

nouveau découpage régional, fusion de cantons, rééquilibrage de la représentation au Conseil des Etats notamment. Plus concrètement, la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons et la réforme de la péréquation financière se veulent une adaptation modeste du fédéralisme aux conditions pré-

sentes. Des changements ponctuels n'ont aucune chance de réalisation dans la mesure où des cantons se retrouvent perdants. Car les procédures mises en place en 1848 verrouillent le statu quo au bénéfice des plus petits. Seule une grande négociation, visant à résoudre simultanément tous les problèmes créés par l'héritage fédéral du siècle passé, permettrait de dépasser la logique du jeu à somme nulle et d'imaginer un fédéralisme où chaque canton et la Confédération y trouveraient leur compte. JD

Les villes, qui aujourd'hui abritent la majorité de la population, restent singulièrement absentes de l'organisation politique du pays.

Sommaire

Fondation Suisse solidaire: Les raisons impératives d'un soutien (p. 2)

Prévoyance professionnelle: Savoir prolonger une manif (p. 3)

Génie génétique: Les règles du jeu (p. 4)

Expositions nationales: Quand l'esprit critique était à la peine (p. 5)

Forum: Des jeunes en rade (p. 6)

La vue des Alpes (fin): La philosophie de la vache (p. 7)

Les raisons impératives d'un soutien

Il faut éviter le double non et le double oui. Voter résolument en faveur du contre-projet du Conseil fédéral sur l'affectation de l'or de la BNS sauverait une idée généreuse.

L'argent du peuple doit revenir au peuple, martèle l'UDC à l'appui de son initiative. Donc l'or de la Banque nationale appartient à l'AVS dont bénéficiera un jour ou l'autre chaque habitant du pays.

A quoi l'on peut rétorquer que si cet argent appartient au peuple, c'est à ce dernier de décider de son affectation: AVS bien sûr, amortissement de la dette publique, offensive de formation ou d'autres tâches collectives d'importance.

Le débat serait légitime si Arnold Koller, alors président de la Confédération, n'avait annoncé solennellement devant le Parlement la volonté du pays, épargné par la guerre, de témoigner sa solidarité. L'idée généreuse, née du besoin d'écouler les réserves excédentaires de la BNS sans stimuler l'inflation, fut malheureusement exprimée dans le contexte agité et tendu de l'affaire des fonds en déshérence. D'où le soupçon que la Fondation ne soit qu'une sorte de rançon payée pour nous libérer de la pression des organisations juives et des autorités américaines.

Un soupçon que l'UDC ne pouvait laisser en friche. Jeter l'opprobre sur les autorités,

exacerber le sentiment nationaliste et proposer des miroirs aux alouettes, l'initiative de l'UDC contient tous les ingrédients habituels de la mixture politique servie par ce parti.

Voilà les deux raisons qui imposent un oui au contre-projet du parlement: partage pour une durée de trente ans du rendement de la fortune devenue inutile de la BNS entre la Fondation, l'AVS et les cantons; refus catégorique de l'initiative de l'UDC. Il y va tout d'abord de la parole donnée, donc de la crédibilité du pays; il est des occasions où il faut savoir serrer les rangs

Il est des occasions où il faut savoir serrer les rangs et faire taire les divergences qui ne sont pas fondamentales.

et faire taire les divergences qui ne sont pas fondamentales. Quant à l'initiative, elle n'a qu'un but, faire couler la Fondation. L'AVS est un pur prétexte, certes populaire, mais ce parti a suffisamment montré son indifférence sociale pour qu'on ne le prenne plus au sérieux sur ce thème.

Une procédure à manier avec précaution

Le 22 septembre prochain, le souverain est appelé pour la deuxième fois à se prononcer sur une initiative et un contre-projet en exprimant un double oui. Cette nouvelle procédure, introduite en 1987, doit éviter de donner un avantage indu

aux partisans du statu quo qui auparavant pouvaient dire deux fois non, alors que les partisans du changement étaient limités à un seul choix positif. Mais attention, cette innovation peut réserver des surprises. Dans le cadre de la question subsidiaire - si les deux projets obtiennent la majorité du peuple et des cantons, lequel préférez-vous? - les partisans de l'initiative de l'UDC vont privilégier cette dernière tout comme les supporters de la Fondation Suisse solidaire accorderont leurs suffrages au contre-projet. Mais que diront les tenants du double oui et du double non? Difficile de faire un pronostic. En cas d'acceptation de l'initiative et du contre-

projet, il n'est pas impossible que la question subsidiaire conduise à un résultat négatif. Ce serait le cas si la réponse à cette question donne une majorité populaire mais pas de majorité des cantons - ou l'inverse - à l'un et l'autre des deux textes. Paradoxe: dans un premier temps, chaque projet obtient la double majorité qualifiée du peuple et des cantons; mais cette double majorité fait défaut lorsqu'il s'agit de départager les projets qui passent tous deux à la trappe.

Raison de plus pour ne pas suivre le mot d'ordre risqué de l'Union syndicale - double oui - et de n'apporter son soutien qu'au contre-projet de la Fondation. jd

Petit survol des titres de la presse alémanique

«Pour la première fois depuis 1995, en raison des baisses des prix, les Suisses dépensent plus pour le téléphone que pour le jeu.» (*TagesAnzeiger*, 27.08)

«L'express des privatisations a nettement perdu de la vitesse.» (*Finanz und Wirtschaft*, 24.08).

«Inventez la Suisse!» (*Berner Zeitung*, 24.08). Pour un dossier sur les idées de l'architecte bâlois Jacques Herzog sur la Suisse urbaine. «On donnera à celui qui possède.» (*Der Bund*, 27.08) Article basé sur une étude prouvant que la globalisation augmente les inégalités salariales (à lire aussi dans le numéro de septembre de *La Vie économique*).

«Nous avons voulu provoquer.» (*Der Bund*, 24.08) Reportage sur les vingt-quatre heures pendant lesquelles le centre ville de Berne n'a pas été nettoyé et sur l'exposition du tas d'ordures accumulées. «L'augmentation de la population menace-t-elle notre qualité de vie?» (*Pro*, août 2002) texte de l'Historien Josef Kunz sur l'évolution démographique du pays de l'an 600 à l'an 2000. cfp

Savoir prolonger une manif

Quelque 12 000 syndiqués ont fait connaître à Berne leur inquiétude sur le rendement des fonds de leur épargne vieillesse. En arrière-fond leur étonnement ou leur indignation que ce rendement soit aligné à la baisse sur les conditions du loyer de l'argent alors qu'il ne l'a pas été, contrairement aux exigences de la loi, lorsque le mouvement était inverse, à la hausse.

Mais à partir de cette protestation et de cette expérience, quelle action politique et syndicale? Nous en avons parlé avec Colette Nova, secrétaire de l'Union syndicale. Nous dégagons quelques lignes de force qui ne sont pas la transcription d'une interview mais la transposition d'un dialogue.

Le long terme

La position gouvernementale et celle de la commission LPP, où les syndicats sont d'ailleurs largement minorisés, a été jusqu'ici de maintenir un taux stable, soit 4%. Cette doctrine joue aujourd'hui contre ses défenseurs. La stabilité a été revendiquée contre les adaptations à la hausse, elle doit l'être contre les adaptations à la baisse. On ne peut avoir deux doctrines, pas plus que deux paroles. L'urgence de la baisse qu'invoque le Conseil fédéral est en contradiction avec sa doctrine constante.

L'indice de flexibilité

Si, à l'avenir, il devait y avoir recours à un indice enregistrant l'évolution du rendement des placements à long terme, comme l'exige la loi, la composition de cet indice devrait être rigoureusement et minutieusement

discuté. Ce ne saurait être simplement le rendement des obligations de la Confédération. Or pour l'instant aucune proposition concrète sérieuse n'a été mise officiellement sur la table. Si le Conseil fédéral veut renoncer au taux fixe et garder sa compétence de décider des adaptations, il ne peut le faire qu'avec l'accord des partenaires sociaux ce qui passe par le choix d'un indice admis par tous pour l'objectivité des critères retenus. A défaut, le Conseil fédéral s'expose à une offensive parlementaire pour que cette compétence lui soit retirée au profit des Chambres fédérales avec le risque de transformer chaque adaptation technique en enjeu politique.

Les excédents

Un bon gestionnaire peut faire mieux que le rendement minimal. Aujourd'hui les grandes sociétés d'assurance font valoir qu'à 90% ces excédents ont bénéficié aux assurés. Il faudrait d'abord faire une vérification comptable poussée de telles affirmations. Mais au-delà il serait souhaitable de légiférer sur de telles répartitions. Une directive de l'Union européenne le fait pour l'assurance-vie. Tous les pays de l'Union européenne ont ainsi limité les possibilités d'abus de la part des assureurs-vie et arbitrent ainsi la lutte pour la répartition entre les actionnaires et les assurés. Il faut s'en inspirer, sinon ce problème se présentera de nouveau à l'avenir. D'une façon plus générale, l'épargne de la LPP ne peut plus être considérée comme une somme mise à la libre disposition d'un assureur, sous conditions minimales, mais un placement soumis à

des règles comptables propres à ce domaine faisant apparaître clairement et les bénéfices et les réserves. A partir d'une telle situation comptablement clarifiée, il sera possible de revendiquer une répartition des bénéfices qui ne soit pas à la seule et libre appréciation d'un conseil d'administration, agissant par décision princière. La meilleure solution à ces problèmes de répartition est donc de séparer les biens des cotisants de ceux de l'assureur et de les gérer comme les caisses autonomes.

La gestion paritaire

Le Conseil fédéral a récemment adopté des dispositions renforcées sur la gestion paritaire, en prescrivant aussi la parité dans les institutions collectives des assureurs. La loi, dès l'origine, en a posé le principe, mais celui-ci n'a pas été respecté par les assureurs-vie. Il faut faire valoir cette règle en mettant en concurrence les assureurs, dont les contrats sont renouvelables. Mais tout en posant fermement ces exigences propres qui peuvent aller jusqu'au contrôle de l'éthique des placements et l'utilisation des droits de vote liés aux actions, le mouvement syndical n'a pas intérêt à pousser hors du champ de l'assurance professionnelle des assureurs qui partiraient en rendant le capital de couverture tout en conservant les réserves. Le sort de ces réserves doit être réglé par voie légale, si l'on veut éviter de nouveaux *Rentenklau*. Dans tous les cas, nombreux, qui ne peuvent être gérés par des caisses autonomes d'associations professionnelles, il faut, dans les rapports avec les assureurs privés, d'abord renforcer les exigences contractuelles.

Mais l'objectif lointain demeure l'extension maximale des caisses autonomes professionnelles gérées sur une base paritaire réelle.

Nota bene

Une appréciation encore, mais à une seule voix, les propos qui suivent n'engagent pas Colette Nova.

L'Union syndicale ne dispose pas des instruments d'une nouvelle politique. Dans les grandes commissions fédérales auxquelles elle participe, elle est souvent minorisée; elle ne peut pas non plus compter sur un relais majoritaire au Parlement. Et il lui est difficile de compenser par sa présence sur le terrain. Les secteurs les mieux syndiqués connaissent déjà des caisses d'assurance autonomes. Malgré tout, les dispositions concrètes garantissant la gestion paritaire doivent être un chapitre de toute convention collective. Et au-delà il est nécessaire que les associations professionnelles aient les moyens d'organiser partout des conseils d'experts capables d'orienter, de conseiller, d'assurer la formation des représentants des employés et des ouvriers. Ce que fait l'ARPIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance) devrait être développé à la puissance «n», c'est-à-dire nationale avec les moyens importants que cela exige mis à disposition conventionnellement ou légalement.

L'après-manifestation ne saurait se limiter à un marchandage d'un quart de pour-cent. Ce ne peut être que le début d'une nouvelle politique qui passe par la mise à disposition des moyens de cette politique. ag

Les règles du jeu

La compréhension du développement de l'embryon humain est toujours problématique. Pourtant, il est vital de définir un cadre éthique clair pour la recherche scientifique.

La première publication scientifique concernant l'obtention de cellules souches embryonnaires humaines date de fin 1998. Depuis, pays émergents et industrialisés tentent de définir un cadre légal clair. Israël, Singapour, la Chine, l'Angleterre, se donnent des cadres dits libéraux (don d'embryons surnuméraires à la science, «clonage thérapeutique»). D'autres restreignent le recours aux cellules souches à l'utilisation de lignées de cellules déjà existantes et identifiées (Allemagne et Etats-Unis). La Suisse propose d'autoriser le recours à des embryons surnuméraires à des conditions strictes - la procédure de consultation vient de prendre fin.

La science et le droit

Cette variété de solutions légales - au-delà du constat que les pays industrialisés sont en compétition pour attirer la recherche de pointe et utilisent aussi leurs lois à cet effet - provient à mon avis de deux difficultés.

La première, c'est qu'il y a en écart croissant de la com-

préhension du développement embryonnaire entre biologistes et juristes. En Suisse, pour des raisons avant tout historiques, on fait une différence fondamentale entre l'œuf fécondé et l'embryon. Le premier par exemple peut être

L'accès à l'utérus n'est pas de la compétence des biologistes et aussi longtemps qu'aucun substitut technologique lui est trouvé, aucune manipulation de laboratoire ne pourra produire un être humain.

congelé, le second non. En Suisse encore, le droit différencie la «totipotence» de l'œuf fécondé (c'est-à-dire sa capacité de donner naissance à toutes les cellules de notre corps) de la «pluripotence» des cellules souches (capables de donner naissance à plusieurs types de tissus, mais non pas tous). La biologie contemporaine, en disséquant systématiquement les

caractéristiques des gènes et des cellules met en question ces catégorisations. Le développement de l'embryon est perçu comme un bouquet continu de multiples séquences d'interactions entre cellules et gènes, loin de la biologie phénotypique du XIX^{ème} siècle. Par ailleurs, dans la lignée des travaux qui ont abouti à *Dolly*, beaucoup d'équipes travaillent pour donner à des cellules différenciées les caractéristiques des cellules embryonnaires, donc

de remonter de la «multipotence» vers la «totipotence». Aujourd'hui, les biologistes ne reconnaissent qu'un seul seuil du développement humain, celui de l'implantation dans la paroi utérine. *In natura* ou *in vitro*, les premiers stades de l'embryon se passent en flottaison; si l'implantation n'a pas lieu, le développement s'arrête. L'accès à l'utérus n'est heureusement pas de la compétence des biologistes expérimentaux et aussi longtemps qu'aucun substitut technologique lui est trouvé, aucune manipulation de laboratoire ne pourra produire un être humain.

Le danger du moratoire

Le second défi en matière de législation sur les cellules souches est l'absence d'un consensus scientifique stable, à partir duquel il s'agirait de faire une législation *evidence-based*. Le projet de loi suisse se serait-il appuyé sur le consensus d'avril 2002? Les cellules souches adultes étaient alors hors-jeu. Si par contre le projet s'appuyait sur le consensus d'août 2002, on eût pu abandonner les cellules souches embryonnaires, car une nouvelle classe de cellules souches adultes venait d'être identifiée.

La tentation est alors grande de crier au moratoire. Ce serait une erreur. D'abord parce que nous ne sommes pas dans

un domaine comme le nucléaire où la dissémination commerciale de plants transgéniques, où les décisions politiques entraînent des développements à long terme, voire irréversibles. Ensuite parce qu'il s'agit d'identifier correctement le défi éthique des cellules souches.

Si l'on tient compte des tensions entre la biologie et le droit énoncées plus haut, le défi concerne moins le statut de l'embryon que les règles du jeu à imposer à la communauté scientifique et à l'industrie *bio-tech*. Ces règles portent sur la gratuité, sur l'accès aux connaissances, sur la brevetabilité, sur la protection des données et des personnes.

Si la Suisse démontre qu'il est possible de développer une recherche scientifique à partir des cellules souches embryonnaires qui tiennent compte de ce défi éthique, elle sera alors écoutée. *ge*

L'autre 11 septembre

On va nous inonder de rappels des attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington.

Qui se souvient que le coup d'Etat militaire au Chili contre le président Allende a eu lieu le 11 septembre 1973? *cfp*

Quand l'esprit critique était à la peine

Lors de l'exposition nationale de 1964, le Conseil fédéral a censuré le célèbre questionnaire de Gulliver. Une partie des résultats interdits de publication et des réponses perdues réapparaissent aujourd'hui.

Les concepteurs d'Expo.02 ont fait le choix d'émouvoir le public, de lui donner à voir, à sentir, à toucher, à entendre. Point d'ambition didactique dans les arteploges, mais plutôt la mise en scène d'une atmosphère que les visiteurs sont invités à s'approprier.

Tout autre fut la démarche de l'Exposition nationale de 1964: apologie du progrès technique, démonstrations, miroir de la cohésion du pays. Le Conseil fédéral a surveillé de près les opérations. Son délégué, chef de section à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, ne s'est pas borné à superviser les engagements financiers de Berne; il transmettait à la direction de l'Expo la liste des projets acceptables ou non. La critique n'était pas tolérée là «où les choses étaient, en gros, en ordre».

Le questionnaire de Gulliver a particulièrement souffert de la censure fédérale. Ce jeu devait permettre aux visiteurs de donner

leur avis sur une douzaine de questions politiques et de la vie quotidienne. Il était prévu de transmettre en continu les résultats sur un grand tableau, grâce à un gros

Un exemple de question (entre parenthèses, le pourcentage de réponses positives pour les 100 000 premiers questionnaires).

A ton avis, peut-on être un bon Suisse si:

- On est d'origine étrangère? (77%)
- On ne va jamais voter? (22.3%)
- On ne se lève qu'à 9 heures? (59.7%)
- On n'adhère à aucune religion? (51.8%)
- On vit une double vie? (25.6%)
- On ne parle qu'une des quatre langues nationales? (76.4%)
- On dépense sans compter? (31.4%)
- On n'est pas un bon soldat? (47%)
- On met en question les valeurs traditionnelles? (49.3%)

ordinateur IBM qui lirait les cartes perforées: une manière d'autoportrait de la Suisse de l'époque. Le Conseil fédéral a exigé le retrait de plusieurs questions - notamment celles concernant l'Europe - et a interdit la publication des résultats. Les 560 000 questionnaires remplis ont probablement été détruits. Une partie des résultats, qui portent sur les 100 000 premiers questionnaires, a été récemment découverte dans des archives américaines. D'après les documents officiels déposés aux Archives fédérales, on constate que le Conseil fédéral était soucieux que l'Expo de 1964 reflète une unité de doctrine et évite d'aborder des thèmes trop sensibles et controversés. L'esprit de la Landi de 1939 n'était pas encore mort dans les années soixante. *jd*

On peut consulter le questionnaire ainsi que les réponses des 100 000 premiers visiteurs sur le site Internet: www.nzz/expo/aktuell

J u r

Au nom de l'Amérique

Si vous aimez voir des mammifères sauvages, vous vous êtes sûrement arrêté une fois au parc du Mont-d'Orzeires entre Vallorbe et Le Pont. De très vastes espaces clôturés avec des bisons et des loups au pied de la falaise de la Dent de Vaulion. Rien à voir avec un zoo; les animaux vivent dans un régime de semi-liberté et s'ils ont décidé de rester sous les arbres loin des visiteurs, ils demeurent invisibles. Quelques

ours vont à leur tour rejoindre les pensionnaires actuels. Voilà qui est très bien, une bonne initiation aux grosses bêtes pour tous les citoyens.

Mais pourquoi diable avoir décidé de débaptiser ce parc du Mont-d'Orzeires pour le nommer désormais *Juraparc*? Mont-d'Orzeires est un nom qui a de l'allure, vaguement mystérieux, un peu sauvage, qui correspond bien à l'idée d'une réserve d'animaux. Et

puis ça sonne bien sous la langue, une jolie expression française, essayez de la dire à haute voix, elle coule facile et gouleyante, tandis que *Juraparc*, c'est rien, du vide, pas de contenu.

Déjà une inversion à l'anglaise, sans raisons. Cela sonne comme *Europa Park*, un vulgaire centre d'attractions. On imagine des manèges et des trains fantômes, un vague *Disneyland*. Bien sûr on voit l'idée du lien

avec *Jurassic Park*, et les films de Spielberg. Rappelons tout de même que la première édition du livre de Crichton d'où Spielberg tira ses films avait été traduite en français sous le titre *Le parc jurassique...* Mais *Juraparc*, ce pourrait être n'importe quoi, n'importe où, plus de couleur locale, plus de chair, l'aliénation complète du langage, la capitulation devant l'Amérique. Heureusement, restent les animaux... *jd*

Des jeunes en rade

Marie Houriet, responsable de l'information
Centre de Contact Suisses-Immigrés, Genève

Lorsqu'on évoque les personnes sans papiers, c'est généralement des travailleuses et travailleurs dont il est question. Or l'absence de statut légal pénalise également les jeunes en formation, notamment en leur fermant l'accès à l'apprentissage. Pour ceux-ci, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (signée par la Suisse), qui prévoit «le droit à l'éducation de tout être humain de moins de 18 ans», reste lettre morte...

Une scolarisation ouverte

L'engagement pour la scolarisation des enfants sans papiers, cheval de bataille des années quatre-vingt, a globalement porté ses fruits. En Suisse romande, l'école obligatoire est maintenant ouverte à tous les enfants indépendamment de leur statut. Les établissements scolaires ont en effet pour instruction de ne pas fermer leurs portes aux enfants clandestins. Les fondements du droit à l'éducation vont de la simple «tolérance» à une véritable prise de position en faveur des droits de l'enfant - comme ce fut le cas à Genève en 1991. Ce pas politique a eu pour corollaire d'ouvrir d'autres portes. Car l'accès à l'école pour les enfants sans papiers leur donne les mêmes droits que les autres élèves, notamment en ce qui concerne le parascolaire et l'assurance-maladie. Afin d'assurer le suivi des enfants clandestins dans ces différents domaines, Genève a d'ailleurs confié un mandat au Centre de Contact Suisses-Immigrés. Ailleurs, la situation n'est pas institutionnalisée.

Si le droit à l'éducation constitue un progrès considérable, ceci ne doit pas masquer la précarité des Sans-Papiers. Récemment, l'UDC s'en est pris au Département de l'Instruction Publique genevois à propos de la scolarisation des clandestins. Les acquis res-

tent donc fragiles, et soumis aux aléas politiques.

Pour ce qui est du droit à la formation, le parcours est encore semé d'embûches. Si différentes structures sont en place pour favoriser l'intégration scolaire des étrangers avec ou sans papiers (cours de langue, classes d'accueil, mise à niveau,...), la fin de la scolarité obligatoire pose un problème insoluble pour beaucoup de jeunes clandestins.

Actuellement, seul Genève leur permet de poursuivre une formation en école: collège, école de commerce, école de culture générale, école d'ingénieurs, école d'arts et métiers. Mais il leur est impossible de faire un apprentissage en entreprise. La législation fédérale assimile en effet l'apprentissage dual à une prise d'emploi. Qui dit prise d'emploi dit permis de travail donc permis de séjour. Indispensable, ce dernier ne garantit cependant pas un accès automatique à l'apprentissage. En matière d'activité lucrative, la politique migratoire prévoit en effet d'accorder la priorité à la main d'œuvre indigène. Ainsi, même les jeunes étrangers au bénéfice d'un permis de séjour (par exemple à travers le regroupement familial) sont précarisés dans l'accès à l'apprentissage.

Un apprentissage non lucratif

En soi, le problème est de nature plus politique que juridique. Selon Gabriel Aubert, professeur de droit constitutionnel, il pourrait être réglé en passant de la conception «lucrative» de l'apprentissage qui prévaut à une conception «scolaire et pré-professionnelle». L'apprentissage des étrangers ne relèverait alors plus des lois fédérales en matière d'immigration, et ne serait plus lié à l'obtention des permis de séjour et de travail.

La «couleur» de la politique migra-

toire suisse ne laisse que peu d'espoir de changement dans ce sens, du moins à court terme. A défaut, les associations proposent de développer des formations adaptées, en école.

Des filières adaptées

Ces filières répondraient aux besoins des jeunes sans papiers qui n'ont pas un niveau suffisant pour suivre les formations post-obligatoires actuelles. Bon nombre d'entre eux ont en effet connu un parcours scolaire lacunaire avant leur arrivée en Suisse. A cela s'ajoutent les difficultés liées à la migration elle-même: apprendre la langue, tenter de s'intégrer alors qu'on est toujours à la merci d'une expulsion.

Ces filières pourraient aussi accueillir les jeunes étrangers établis légalement, ainsi que les jeunes Suisses qui n'ont pu trouver de places d'apprentissage. Celles-ci ont en effet considérablement diminué en nombre ces dernières années. Par ailleurs, l'exigence d'un bon niveau scolaire incite les employeurs à se tourner vers les meilleurs élèves (par exemple ceux qui quittent une filière pré-gymnasiale). De nombreux jeunes se retrouvent ainsi en rade, en pleine adolescence, face à une société qui n'a pas besoin d'eux.

Les Sans-Papiers sont, sans conteste, les plus vulnérables d'entre d'eux. Malgré les obstacles, ils ne baissent pas les bras, espérant que les choses s'arrangent un jour ou l'autre. En attendant, ils préfèrent ne pas s'interroger sur la suite, à l'instar de Luna (12 ans, en Suisse depuis 1993): «Je ne sais pas. Je n'y pense pas trop. Avec ma sœur nous n'aimons pas trop parler de ça» (cf. note de lecture, p. 8).

Il est inadmissible que des jeunes vivent dans une angoisse, une précarité telles qu'il vaut mieux pour eux ne pas penser à leur avenir. Quand leur rendrons-nous le droit de rêver? ■

La philosophie de la vache

Un homme seul à vélo. Il traverse les Alpes. Jour après jour il raconte les paysages et les histoires qu'il rencontre sur sa route. Un récit à deux roues.

J'escalade le col du Klausen (1948 mètres). Je suis une limace, baveuse. Je slalome au milieu d'un troupeau de vaches. Les cloches bombardent mon cerveau, exsangue. D'un bon pas, elles négligent la bulle spéculative et le Dow Jones. Le massif du Jegerstock se dandine dans la brise gazeuse de l'aurore. Elle remonte le Schachental. Elle s'essouffle dans les plis du Urnerboden. Un alpage, grande surface, où s'empressent plus de 1200 bêtes et 80 armaillis. Une industrie florissante de boue et fromage. Appendice off-shore du canton d'Uri. Selon la légende, c'est le sport qui établit la souveraineté des Uranais sur le pâtis disputé aux Glaronais. Une course à pied. Départ à l'aube au chant du coq. Les uns affamèrent leur volaille. Les autres la gavèrent. Le coq glaronais, repu et endormi, cria en retard. Le champion uranais emporta le morceau haut la main. Fin de l'histoire. Je passe au sommet. Je lance le vélo à plat ventre. Les paysans sont des barbes flétries derrière les culs des vaches. Ils sont maigres et saluent d'un coup de tête sec, antique peut-être.

Halte à Bürglen. Il y a un musée, une place, une fontaine, une chapelle et un restaurant. Je mange chez les Tell. La serveuse s'appelle Heidi. C'est un conte de fée. Je m'évanouis. «...si bien qu'il ne remarqua pas l'indigène, faneur ou berger, qui, les jambes solidement écartées, descendait la pente abrupte, une arbalète à l'épaule droite et un gamin à la main gauche.» C'est ainsi que

Tell apparaît pour la première fois dans le livre de Max Frisch, *Guillaume Tell pour les écoles*. Et c'est de la même manière que je l'imagine.

Altdorf est au bout de la route. Du monde connu, des colonnes d'Hercule. Au-delà s'étendent l'enfer urbain et l'agriculture extensive. Terminus du mythe. Hangar de l'inconscient collectif. La route du Gothard s'épuise ici. Le relief denté des Alpes s'arrondit. Il annonce la plaine, le plateau. J'exagère la nostalgie d'un monde seulement fantasmé: une Suisse originelle. Paradis perdu dont je délire. Tant pis. Je tourne le dos à la modernité. Direction Wassen, le col du Susten, Interlaken. J'avais oublié les bouchons cathodiques des poids lourds. J'avais oublié l'axe nord-sud, le tunnel du Gothard, la politique des transports, les bilatérales. J'avais oublié l'accident, l'incendie, les morts. Quelle misère. Ils sont là. Les camions, une colonne écrasée contre les rambardes du progrès. L'odeur sucrée du diesel me monte au nez.

Wassen se niche dans une anse de la vallée, en cachette. La rue principale se dresse comme un supplice. Liquéfiée à la chaleur du zénith. Ensuite, le chemin de croix. Vingt-cinq kilomètres frappés à angle droit. Taillés dans la roche. Exposés à la canicule du Meiental, désert maniaco-dépressif vomi des dieux. Bref, un calvaire avec stations et chutes, vinaigre et sang. Le Susten est un viscère bileux. Un boyau gélati-

neux, Une carie acide. Un ulcère ranci à 2224 mètres. Pose pour la photo: la routine. La descente.

Interlaken est une colique à touristes. Le luxe au bout du lac, été comme hiver. Pizzas et rösti. Métissage oblige. La pierre d'Unspunnen repose enfin dans les bras de la Jungfrau. J'assiste au *Tell-Freilichtspiele*, kermesse populaire depuis 1912. Mise en scène pastorale, œcuménique, paroissiale du drame de Friedrich Schiller. Un théâtre de plein air, à Matten – banlieue nippone d'Interlaken –, enferme un village faux semblant, en carton-pâte, set en grandeur nature, où évoluent comédiens avec vaches, chèvres, chevaux: émotions et action assurées.

C'est un Hollywood campagnard. J'apprends les aventures des trois Suisses et de Guillaume Tell en cinémascope. Le public est enthousiaste. Il siffle le méchant Gessler, applaudit le serment du Grütli. En redemande. Comme au cirque.

Le lac de Thoune est une beauté. Il est vraiment bleu. Bleu. Je suis l'alibi du déferlement mystico-mythique. Personne. Je ne rencontre personne. Alors je classe, ordonne, numérise. Därlingen, Leisingen, Krattigen, Faulensee, Spiez. Le Lötschberg meurt ici, sans faire d'histoires. Adieu le lac. Je vire à l'ouest. A Wimmis, bourgade éparpillée à l'embouchure de la Simme, la vallée se déboutonne enfin. Les vaches tachetées, ces «Simmental» robustes et prospères, gambergent dans les pâtu-

rages intacts, orgueil du développement durable. Les cow-boys sillonnent les champs et les vallons. Ils balancent la tête, en cadence, indice de fatigue et de blâme. Ce sont des Cassandre muettes. Le moindre frémissement annonce leur oracle. A ne pas confondre avec les *neinsäger*, même s'ils partagent la désillusion béate d'un univers figé: un pour tous et tous pour un.

Ascension au col du Jaun (Jaugnier en français) à 1509 mètres. C'est court, mais féroce. Sous un soleil nucléaire. Je suis un morceau de caoutchouc, mou et puant. Le canton de Fribourg est de l'autre côté. Psalmodiant. Le foin sent l'or, l'encense et la myrrhe. Le gruyère suinte à quelques pas. Marque déposée, jubilation de la pâte dure, ointe du seigneur. Je nage dans une marre de crème double, triple.

Le lac Léman se lève, soudain, quitte sa coquille. Il est pastel: pays de Cocagne. Pareil à la Suisse, il est une invention sur papier glacé. Un mensonge extraterrestre, extra-communautaire. Une histoire pour faire peur aux enfants. Je suis un play-mobile sur une photo du calendrier Swissair, c'est dire le vertige. Lonay, chez moi, se distingue à peine de l'agglomération boulimique. Un blasphème de béton et de tuiles à la gloire de la propriété mono-familiale. C'est fini. Je range le vélo à la cave. *md*

Le parcours: Col du Klausen - Lonay, 300 kilomètres, 4000 mètres de dénivellation.



Paroles clandestines

Ils parlent. Ils racontent leurs histoires. Sujets anonymes, neutres, neutralisés: les Sans-Papiers. Terme générique, totalitaire gommant identité et mémoire des clandestins, décapant leur dignité alors que leurs droits sont suspendus. Ce sont les recalés des administrations et des politiques migratoires. *Histoires de vie, Histoires de papiers* rassemble leurs récits concrets et précaires. Ils s'appellent Miguel et José, Blerim et Zana, Oriana et Soledad ou Luna, Ana et Jackeline. Adolescents ou jeunes adultes, ils ont été ou sont encore sans papiers, c'est-à-dire dépourvus d'un permis de séjour permanent. Encouragés par le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI) établi à Genève, instigateur du projet, ils ont confié leurs vicissitudes, leurs errances nourries de l'espoir d'une vie loin de l'illégalité et de la crainte

de l'expulsion (cf. Forum, p. 6).

Le thème central est la scolarisation et la formation des jeunes sans papiers. En préambule, le livre retrace la lutte, menée à Genève depuis 1984 par l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut, en faveur d'une école ouverte à tout le monde sans distinction aucune.

Bien que souvent partagés entre deux mondes, celui d'origine et celui d'accueil, les jeunes protagonistes du livre désirent avoir une chance, ici et maintenant, d'obtenir un titre d'étude, d'accomplir une formation professionnelle. «Après, on verra», comme le dit Christiane Perregaux. Les témoignages recueillis ressassent l'injustice et l'impuissance d'une existence à l'ombre de la peur. En cachette, scandée par le souci de la discrétion. Il faut être invisible. Avec cette conscience quotidienne, parfois

refoulée, des limites, des frontières, du ghetto: l'interdiction de quitter la Suisse, de sortir, de partir ailleurs et de revenir. Ce sont des vies enfermées, amputées. Elles sont immobiles. Clouées au sol, censurées. Tout projet est un leurre sans lendemains. La parole devient ainsi le véhicule, le vecteur du mouvement, du dépassement, de l'échappée. Dire son expérience, formuler, reconstituer enfin les fragments de l'effacement ordinaire, c'est certes thérapeutique, nécessaire pour l'estime de soi, mais surtout subversif: un acte politique bouleversant et irréversible. Un coup de pied à la fatalité du silence et de l'aphasie. Car l'absence de reconnaissance, quelle qu'elle soit, est une lésion qui mutile et génère de la souffrance.

Chaque texte est suivi par le commentaire, la réaction d'une personnalité sollicitée par les

responsables de la publication (parmi les autres Anne Bisang, directrice du Théâtre de la Comédie de Genève et Christianne Brunner, Conseillère aux Etats et présidente du Parti socialiste suisse). Ces face à face sont incontournables. Ils conjurent l'impasse anecdotique. Ils engagent une réflexion plus large, un débat franc et assumé au sujet de l'intégration des immigrés en Suisse et plus généralement dans les pays riches. Oui, écouter ces paroles est un premier pas décisif. Mais leur répondre est un impératif moral. C'est une question de dignité humaine et sociale. Et une occasion de compassion. *md*

Laetitia Carreras, Christiane Perregaux, *Histoires de vie, Histoires de papiers*. Centre de Contact Suisses-Immigrés, Edition d'en Bas, Lausanne, 2002.

Expo.02

Quand on aime, on ne compte pas

Ils nous ont comptés. Depuis le début, ils comptent nos entrées et nos sorties. Le pouce rivé sur un petit engin miraculeux qui clique et claque, qui avance de zéro à l'éternité. Tout comme la schizophrénie comptable de Roman Opalka, artiste polonais qui a peint depuis l'âge de 37 ans un nombre après l'autre. Il vient d'atteindre sept millions. Il a 71 ans. Il continue.

Alignés dans les files compactes, disciplinées, qui jalonnent les pavillons, nous comp-

tons le temps: une demi heure, un quart d'heure, c'est l'attente géométrique sous le soleil, la pluie, le vent, le néant. On s'approche. Puis la délivrance. Nous arrêtons de compter.

En un instant incalculable, nous sombrons, réduits à des petites unités destinées à l'extase statistique. Nous disparaissions dans le grand chiffre mémorable. Le trou noir mathématique. Voué au souvenir, malgré la défaillance d'autres comptes. Il va falloir les faire et les refaire. Déjà, ils se disputent au jeu vicieux de

ce qui rentre et de ce qui sort.

Le geste compulsif se répète, se multiplie: appuyer c'est compter, empiler, accumuler, additionner. Plus la somme augmente, grandit, enfle, plus nos vies moulinent pendues au boudoir rouge et blanc. Nous sommes chair à calcul. Sacrifiés sur l'autel du succès, du box-office. Mais du coup, on ne compte plus. On ne compte pas. Nous nous apercevons dans l'effroi du crépuscule, enfin dehors dans un monde indéchiffrable, qu'Expo.02 ne nous aime pas. *md*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pöchoh (cfp)

Forum:
Marie Houriet

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch